

quatre ans après la mort de Joseph Poelaert. C'était le lieu où s'affirmait le sentiment respectueux qu'avait la société pour le droit. C'est le nouveau temple de la justice qui devait abriter la suprême garantie des droits et libertés qui étaient la propriété de chaque citoyen. La grandeur sociale de la justice était exprimée dans la grandeur des lignes de son palais. La justice régnait dans l'imaginaire social, même si on la pratiquait parcimonieusement dans la réalité.

À ce rappel du décor idéologique qui entoura l'inauguration du palais, Jean de Codt ajouta une touche aux accents proustiens. Quand, avec sa famille, à l'âge de sept ans, il arriva à Bruxelles, il s'effraya de voir cette grotte qu'il imagina peuplée de dragons, n'imaginant pas que, cinquante-deux ans plus tard, c'est à lui qu'il appartiendrait de les dresser.

La question qu'il se pose est de savoir pourquoi le pouvoir admet aujourd'hui qu'il ait pu pleuvoir « à torrent » dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation. Des intervenants se poseront la même question à propos de deux salles décrétées insalubres de la cour d'appel, sans compter les locaux que l'on continue d'utiliser nonobstant les nombreuses infractions constatées aux règles de l'inspection du travail, à celles du service d'incendie et aux exigences de sécurité. Y a-t-il un irrémédiable désamour entre le pouvoir judiciaire et les deux autres pouvoirs, car, comme le constatera le premier président de la cour d'appel Luc Maes, on ne voit pas que les palais abritant les deux autres pouvoirs connaissent une telle dégradation?

Faut-il en déduire, se demanda M. de Codt, qu'il n'y a plus d'empathie entre la nation et la justice, ce qui serait d'autant plus paradoxal qu'on ne cesse de s'adresser à la justice pour trancher des questions qui relevaient naguère d'autres magistratures, comme si, ayant délégué aux juges la tâche de dire ce qui relevait jadis des lois, on s'empresait de les priver des moyens de l'accomplir.

M. de Codt compare, par exemple, le budget annuel de Bozar, qui est de 30 millions d'euros, et celui des crédits pour dégâts locatifs du palais de justice, qui est de 500 EUR. Faut-il opposer la justice et la culture? Karine Lalieu, députée fédérale et échevine de la ville de Bruxelles qui a la culture dans

ses attributions, ne croit pas qu'il faille opposer celle-ci à la justice. Ne pourrait-on tenter de concilier les points de vue, considérer que la justice est une dimension de la culture et qu'elles sont l'une et l'autre une composante de ce qu'on appellera, un peu pompeusement, la civilisation?

Le premier président Maes nous invita ensuite à ajouter à ces réflexions une double préoccupation, moins symbolique, du moins en apparence.

La première est sociologique : alors qu'on constate une paupérisation croissante de la population, est-il raisonnable de l'éloigner des lieux où elle doit se rendre pour obtenir justice? La seconde est rationnelle, au sens où on parle de rationalisation des entreprises : est-il normal qu'il existe dix bibliothèques dans le palais et que les salles d'audience ne puissent être « partagées » entre les juridictions? Voilà une interrogation qui démontre que le pouvoir judiciaire n'est pas rétif à la rationalité managériale et qu'il est prêt à en appliquer lui-même les recettes avant d'y être contraint par des bureaux d'audit, qui ont toutes les compétences, sauf celle d'apprécier ce que requiert l'administration de la justice.

Avec Jean-Paul Jansen, président du comité de direction du S.P.F. Justice, et Laurent Vrijdags, administrateur général de la Régie des bâtiments, nous eûmes deux exposés courageux, par deux personnes dont on souligna le mérite de s'être exposés à la flagellation publique. Plutôt que de ressasser les erreurs du passé, on en retiendra le souhait et le projet d'avoir enfin une vision immobilière cohérente du palais et de mettre fin à la dissémination bureaucratique qui explique les tâtonnements d'un pouvoir qui ne sait toujours pas, après des années d'atermoiement, s'il veut détruire ce palais, le refaire, l'offrir à la culture ou le livrer aux marchands. La désignation d'un « consultant » devrait permettre de recueillir les avis, d'ouvrir les chantiers et d'envisager une solution pour 2027, mais ne soyons pas trop optimistes.

Et puis il y eut l'indignation de Jean-Pierre Buyle qui s'est dit effrayé par ce qu'il venait d'entendre, qui s'étonna de ce qu'on trouve des budgets pour les locaux de la justice partout en Belgique, sauf à Bruxelles, et qui, au soupçon plusieurs fois répété de vouloir appauvrir la justice, ajouta celui de vouloir nuire, spécialement, à la justice bruxelloise.



La vie du palais

L'agonie d'un Palais.

Ce 2 octobre 2014, l'Association syndicale des magistrats nous avait conviés à une veillée funèbre dans la salle de la première chambre de la cour d'appel de Bruxelles, c'est-à-dire dans les lieux mêmes de l'agonie annoncée. Une alerte de sécurité et quelques ronronnements de mar-

teaux-piqueurs avaient d'ailleurs été organisés pour souligner l'actualité du sujet.

Avec l'exposé inaugural du premier président de Codt, tout commença par une célébration symbolique : que représentait le palais de justice pour ceux, parmi lesquels Léopold II et le ministre de la justice Bara, qui l'inaugurèrent le 13 juin 1883,

Car enfin, avec tous les chiffres que l'on nous donne sur les constructions ou les locations nécessaires pour héberger la justice ailleurs qu'au palais, on ne nous a pas encore démontré que ces dépenses seraient inférieures à ce que coûterait une véritable rénovation, même si, comme l'a signalé M. Vrijdaghs, il faudra numéroter chaque pierre pour les rénover une à une. Après tout, nous a dit Jean de Coudt, le palais de justice de Paris, qui remonte à Philippe le Bel (XIV^e siècle) est toujours « praticable ».

Et enfin, quand on voit la légèreté avec laquelle on a décrété qu'il convient de « sortir la chaîne pénale » du palais, on en revient à la dimension symbolique d'un palais de justice et il est souhaitable, comme l'a fait remarquer Jean-Pierre Buyle, que rien de ce qui touche au justiciable n'en soit exilé. Alain Courtois a souligné combien la décision initiale de quitter la place Poelaert, et par conséquent d'écarteler la justice, était une erreur. Il estime que seuls les bruxellois comprennent ce que représente « leur » palais, alors que d'autres en décident, et il se montre réticent à l'égard d'un partenariat avec le privé qui ne pourra se réaliser sans que le palais y perde son âme.

Il ne s'agit pas, pour les magistrats, de revendiquer le droit de fonctionner dans des lieux augustes. Il s'agit, et c'est ce qu'ont souligné les interventions finales de Laurence Massart et Manuella Cadelli, de se souvenir que les palais de justice sont des lieux de souffrance. La tendance postmoderne à considérer que toutes les valeurs sont équivalentes et que ne doivent être promues que celles qui entrent dans les prévisions budgétaires, ne doit pas, sous prétexte que des architectes disent que c'est faisable, des promoteurs que c'est rentable, des politiques que c'est économique, nous amener à voir un jour notre palais de justice figurer dans les programmes des *tour operators*, garantissant aux touristes du monde entier qu'ils pourront y trouver, non seulement des restaurants *fast food*, des installations de *concept art* et des boutiques *tax free*, mais aussi le spectacle désopilant de cet être, qu'on n'exécute plus en place de grève mais qui peut néanmoins fournir encore des émotions fortes à ceux qui commencent à trouver Manneken Pis un peu fade : le justiciable.

Paul MARTENS